

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue par visioconférence le lundi 17 janvier 2022 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire par visioconférence :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller Madame Nancy Anglehart, conseillère Monsieur Gabriel Huard, conseiller Madame Marie-Andrée Côté, conseillère Madame Sandra Langlois, conseillère Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent par visioconférence :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue par visioconférence suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gabriel Huard, conseiller ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

2022-01-02 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2022-01-03 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Les **Déclarations des intérêts pécuniaires** des membres du conseil sont déposées conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* suite au scrutin du 7 novembre 2021
- 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 13 décembre 2021

- Séance extraordinaire du 20 décembre 2021
- **6.** Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget mensuel décembre 2021
- 7. Affaires des contribuables
- **8.** Contribution au transport adapté pour l'année 2022
- 9. Abrogation de la résolution 2020-09-262 Révision cadastrale 2016
- 10. Maxi-Métal Retour de la garantie d'exécution Facture pour camion autopompe
- 11. Contrat d'acquisition par donation Œuvre d'art Sculpture Adrienne Luce au CLSC Autorisation de signature du directeur général
- **12.** Autorisation de paiement Renouvellement de facture CAUREQ (répartition annuelle) 2 116.35 \$
- 13. Achat d'abrasif Travaux publics
- 14. Autorisation pour acquisition de 6 ordinateurs portables pour les élus
- 15. Aliénation d'un bien Ancien camion de pompier GM 1985
- 16. Rapport des conseillers
- 17. Affaires nouvelles
- 18. Période de questions
- 19. Levée de la séance
- IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2022-01-04 <u>4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE</u>

• Les **Déclarations des intérêts pécuniaires** des membres du conseil sont déposées conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)* suite au scrutin du 7 novembre 2021

2022-01-05 <u>5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2022-01-06 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2021 d'un montant de **1,138,614.66** \$ soient approuvés pour paiement.

<u>6.2 SUIVI DU BUDGET MENSUEL – DÉCEMBRE 2021</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-01-07

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 décembre 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

- Toute question émanant du public relativement à cette séance pourra être acheminée à : communication@villepaspebiac.ca.
- La demande devra mentionner les coordonnées telles que : date, prénom et nom, adresse, nº tél et courriel.

2022-01-08 8. CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Andrée Côté, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Ville de Paspébiac, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la Ville de Paspébiac, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022 par une contribution financière de 6 864 \$

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la direction générale du RÉGÎM.

3

2022-01-09 9. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2020-09-262 - RÉVISION CADASTRALE 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le directeur général de par sa résolution numéro 2020-09-262 à communiquer avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) afin que la firme d'arpenteurs apporte des corrections lors de la révision cadastrale 2016 sur les lots identifiés dans ladite résolution;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-09-262 doit être abrogée puisque la Ville de Paspébiac n'a pas de pouvoir décisionnel et ne peut engager des frais pour les contribuables;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ABROGER la résolution numéro 2020-09-262 et de transmettre une copie à Monsieur Alexandre Babin de la firme d'arpenteurs AXIO à Bonaventure.

2022-01-10 10. MAXI-MÉTAL – RETOUR DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION – FACTURE POUR CAMION AUTOPOMPE

ATTENDU QUE monsieur Alain Côté, président de la firme Alain Côté Consultant inc. a recommandé le paiement de **52 900** \$ suite à l'appel d'offres n° 2020-03 comme montant retenu comme garantie d'exécution relativement au camion autopompe neuf;

ATTENDU QU'une inspection complète a été faite par le directeur du service incendie de la Ville soit monsieur Stéphane Lepage et recommandé par la même occasion le retour de la garantie d'exécution du camion autopompe pour le montant le 52 900 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à émettre via le service de la comptabilité le paiement de **52 900** \$ à Maxi-Métal Inc.

2022-01-11 11. CONTRAT D'ACQUISITION PAR DONATION – ŒUVRE D'ART SCULPTURE ADRIENNE LUCE AU CLSC – AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire acquérir par donation de l'œuvre d'art Sculpture Adrienne Luce qui est présentement au CLSC de Paspébiac et ce, à titre gratuit;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER ET AUTORISER la direction générale pour la Ville de Paspébiac à signer le contrat avec la personne-ressource du CLSC de Paspébiac afin de recevoir par donation ladite œuvre d'art Sculpture Adrienne Luce.

DE transmettre une copie de cette résolution à Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture.

2022-01-12 12. AUTORISATION DE PAIEMENT – RENOUVELLEMENT DE FACTURE CAUREQ (RÉPARTITION ANNUELLE) 2 116.35 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac procède à chaque année au renouvellement des services de la CAUREQ (Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec);

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RENOUVELER le contrat auprès de la CAUREQ pour un montant de 2 116.35 \$

2022-01-13 <u>13. ACHAT D'ABRASIF – TRAVAUX PUBLICS</u>

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour l'achat d'abrasif pour les travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à faire les démarches auprès de Sel Warwick pour l'achat d'abrasif incluant la livraison.

2022-01-14 14. AUTORISATION POUR ACQUISITION DE 6 ORDINATEURS PORTABLES POUR LES ÉLUS

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions auprès de fournisseurs sur invitation soit :

- > Services informatiques Gilles Bujold Inc. pour un montant de **8 108.98** \$ incluant les taxes applicables;
- ➤ Baie-Comeau Informatique Une division de LGM Solution pour un montant de 9 105.95 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE Services informatiques Gilles Bujold Inc. répond aux critères recherchés par la Ville et a présenté l'offre la plus basse;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'ADJUGER le contrat pour l'achat d'ordinateurs portables à Services informatiques Gilles Bujold Inc. pour la somme de **8 108.98** \$ incluant les taxes applicables.

2022-01-15 15. ALIÉNATION D'UN BIEN – ANCIEN CAMION DE POMPIER GM 1985

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Ville de Paspébiac peut aliéner tout bien de la municipalité à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait l'acquisition d'un camion de pompier neuf;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Christian Grenier, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'AUTORISER la direction générale à mettre en vente l'ancien camion de pompier GM 1985.

Les informatives relatives à cette vente seront publiées dans le prochain numéro du Paspéya, sur le site internet de la Ville ainsi que dans différents médias sociaux.

La date limite de réception des offres de prix sera fixée ultérieurement.

16. RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller au poste 1

- Aucun changement majeur ou d'évolution majeure dans mes dossiers.
- Développement au niveau du contrat avec le CGER pour la flotte des véhicules, une étude du contrat sera faite d'ici le printemps.
- Continuité de la revue de la structure organisationnelle des travaux publics avec la direction générale.

Madame Nancy Anglehart, conseillère au poste 2

- Rencontre prévue avec madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture sur les infrastructures existantes dont le presbytère et la bibliothèque.
- Rencontre prévue avec l'architecte mandaté pour le projet rénovations sur ces infrastructures.
- Une rencontre avec les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) cette semaine

Monsieur Gabriel Huard, conseiller au poste 3

- Au niveau de la Culture, rencontre avec madame Nancy Gagnon, présidente du Festival du Trac sur le partenariat entre la Ville de Paspébiac et le Festival du Trac.
- Discussions avec certaines personnes de Paspébiac relatif à un événement culturel (embryonnaire), quelques annonces sont à venir au cours des prochaines semaines.
- Concernant le comité consultatif d'urbanisme (CCU), une première rencontre est à confirmer.
- Monsieur Huard désire sensibiliser la population de Paspébiac sur le réseau d'égout de la Ville à savoir les gouttières branchées directement aux égouts. Cela peut créer des débordements lors de forte pluie et surcharger le réseau.
- Un autre point de sensibilisation est celui des lingettes jetables. Elles se retrouvent dans les égouts et aucune d'elles sont biodégradables. Elles occasionnent des bris et des coûts additionnels d'entretien des pompes.

Madame Marie-Andrée Côté, conseillère au poste 4

- Participation accrue de ski de fond au Centre de plein air « Les Monticoles » (gratuité pour les 10 ans et moins et certains équipements pour enfants et adultes peuvent être loués).
- Vu que le téléphone est en dérangement aux Monticoles, on peut rejoindre monsieur Marc Aspirot au 418 752-4936 (cell) ou monsieur Donald Prudhomme au 581 887-1318 (cell) pour les mets à emporter du mercredi au dimanche.
- Une offre d'emploi est affichée sur le site de la Ville relativement aux glissades aux Monticoles.
- Manque un surveillant (e) de plateau récréatif, voir l'offre d'emploi sur le site de la Ville
- Sentier de raquettes aménagé pour tous.

- L'horaire journalier du Complexe sportif est disponible pour consultation sur le Facebook de la Ville et sur le site internet.
- En attente des nouvelles du Gouvernement pour la reprise du hockey au Complexe sportif.
- Report des tournois Loisirs adultes et Pré-novices.
- Continuité des autres dossiers qui me sont attitrés.
- Le comité jeunesse organise un concours de sculpture de neige qui prend fin le 14 février prochain dont 4 prix à gagner (certificats cadeaux de certains restaurants) + montage de ballons de la St-Valentin. Vous pouvez faire parvenir votre vidéo de votre enfant sur la page Facebook du comité jeunesse (avec coordonnées complètes dont les prénom, nom, âge, tél et le thème de la sculpture de neige).

Madame Sandra Langlois, conseillère au poste 5

- Rencontre avec le comité de pilotage sur la Politique familiale.
- Présentation des résultats du sondage.
- À partir de ces résultats, j'aurais peut-être un intérêt pour une possibilité de mise sur pied d'un comité qui engloberait toutes les tranches d'âge à partir de 50 ans pour mieux cerner ces besoins, ce comité serait représentatif (autant d'hommes et femmes) et pourrait s'arrimer avec le comité jeunesse (projet embryonnaire à suivre) et suscite mon intérêt.
- Le ministère de la Famille devrait procéder prochainement à la mise à jour de son tableau d'estimation concernant l'offre et la demande au niveau des places du service de garde 0-5 ans.
- C'est à partir de ces données-là qu'il va octroyer des nouvelles places. Les parents désirant se prévaloir de ce service peuvent s'inscrire à : www.laplace0-5.com ou info@laplace0-5.com.

Monsieur Christian Grenier, conseiller au poste 6

Site historique national du Banc-de-pêche :

- Rencontre simultanée avec les représentants et administrateurs du Site national du Bancde-pêche, de l'usine MDM, le directeur général ainsi que le Maire de la Ville; perspective de développement et d'investissement.

Dossier Sécurité Incendie

- Réception du nouveau camion autopompe en décembre dernier.
- Une rencontre du comité intermunicipal en matière de sécurité incendie sera planifiée prochainement.
- Comité de suivi en sécurité incendie local sera aussi mis sur place au cours des prochaines semaines.
- Participation active aux différentes tables de travail au cours du dernier mois.

17. AFFAIRES NOUVELLES

- Monsieur le maire nous fait part que la préparation du budget 2022 avance bien.
- Il nous informe de la réception d'un chèque de 100 000 \$ provenant du ministère de l'Emploi, développement social du gouvernement fédéral pour la réalisation d'un bloc sanitaire avec accessibilité universelle.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire réitère au public que toute question relative à cette séance pourra être acheminée à : communication@villepaspebiac.ca

2022-01-16

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 55.

Marc Loisel, maire	Daniel Langlois, directeur général et greffie	